

Von: newsletter.jurinfo
Gesendet: Freitag, 19. März 2004 10:06
Betreff: Newsletter No 2/2004 "Informations juridiques"

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous faire parvenir le No 2/2004 de la Newsletter "Informations juridiques". Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Table de matière :

1. Adhésion de la Pologne à la Convention sur le brevet européen; Etat des lieux relatif à l'entrée en vigueur de l'acte de révision du 29 novembre 2000
2. Groupe de travail "Contentieux"
3. Indications géographiques
4. SPC Vietnam
5. Entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les cartels

1. Adhésion de la Pologne à la Convention sur le brevet européen; Etat des lieux relatif à l'entrée en vigueur de l'acte de révision du 29 novembre 2000

Le 1er mars 2004, la République de Pologne a adhéré à l'Organisation européenne des brevets en tant que 28e Etat contractant: <http://www.ige.ch/F/jurinfo/j110203.htm>

2. Groupe de travail "Contentieux"

Les versions définitives des projets du groupe de travail "Contentieux" sont disponibles.
<http://www.ige.ch/F/jurinfo/j110204.htm>

3. Indications géographiques

L'association oriGIn – Organisation for an International Geographical Indications Network – a tenu sa deuxième rencontre internationale à Alicante en Espagne en novembre 2003. Des producteurs de plus de 30 pays y ont adopté une stratégie commune pour mieux défendre les indications géographiques. Pour plus d'information sur la réunion d'Alicante et sur oriGIn:

Newsletter 2 de février 2004: <http://www.ige.ch/F/jurinfo/pdf/j110112f.pdf>

et <http://www.origin-gi.com>.

Pour plus d'information sur les indications géographiques: <http://www.ige.ch/F/jurinfo/j104.htm>

4. SPC Vietnam

Programme Spécial de Coopération dans le domaine de la propriété intellectuelle entre le Vietnam et la Suisse (SPC Vietnam): Un aperçu (en anglais) après trois ans:

<http://www.ige.ch/E/jurinfo/pdf/j13001e.pdf>

5. Entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les cartels

Le 12 mars 2004, le Conseil fédéral a décidé de mettre en vigueur la nouvelle loi sur les cartels au 1er avril 2004. La modification de l'art. 12, al. 1bis, LDA adoptée par le Parlement dans le cadre de la révision de la loi sur les cartels entrera également en vigueur le même jour. Vous trouverez davantage de détails sur cette disposition sous <http://www.ige.ch/F/jurinfo/j103.htm#2>.

Avec nos meilleures salutations

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle
Félix Addor
Membre de la Direction
Conseiller juridique de l'Institut

Wenn Sie diesen Newsletter zukünftig nicht mehr erhalten möchten, [klicken Sie bitte hier](#).
Pour vous désabonner, [cliquez ici](#).
Per disdire l'abbonamento, [cliccate qui](#).
To Unsubscribe, [please click here](#).